



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2025

Présent(e)s : Mmes I. Cyprien – S. Lutz ; Mrs. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s :

Assist :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU COMITE - SENIORS
- CHALLENGE LESTRUHAUT -
FORFAITS AVEC AMENDE

L'annonce du forfait d'une des équipes des rencontres suivantes ayant été faite hors délais, conformément au règlement des Coupes, les amendes telles que prévues par l'annexe financière, sont appliquées

- Rencontre n° 54490065 du 14/09/2025 MERY MERIEL FC 2 / BEAUCHAMP AS 2
BEAUCHAMP AS 2 Forfait - Amende 20€
MERY MERIEL FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490065 du 14/09/2025 MAGNY EN VEXIN FC 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2
CHAUMONTEL LUZARCHES 2 Forfait - Amende 20€
MAGNY EN VEXIN FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490081 du 14/09/2025 DOMONT FC 2 / BEZONS USO 2
DOMONT FC 2 Forfait - Amende 20€
BEZONS USO 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490078 du 14/09/2025 EAUBONNE FOOT CSM 2 / ENGHIEU DEUIL JEUNES 2
ENGHIEU DEUIL JEUNES 2 Forfait - Amende 20€
EAUBONNE FOOT CSM 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490069 du 14/09/2025 PONTOISIENNE JS 2 / ST OUEN L'AUMONE AS 3
PONTOISIENNE JS 2 Forfait - Amende 20€
ST OUEN L'AUMONE AS 3 qualifié pour le tour suivant





COUPE DU VAL D'OISE - SENIORS
- CHALLENGE COUTELIER -
FORFAITS AVISES SANS AMENDE

- Rencontre n° 54490396 du 14/09/2025 DOMONT FC 1 / MENU COURT AS 1
DOMONT FC 1 forfait
MENU COURT AS 1 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490397 du 14/09/2025 COURDIMANCHE AS 1 / AUVERS ENNERY FC 1
COURDIMANCHE AS 1 forfait
AUVERS ENNERY FC 1 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490398 du 14/09/2025 EZANVILLE ECOUEN US 1 / ERAGNY FC 1
ERAGNY FC 1 forfait
EZANVILLE ECOUEN US 1 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54662533 du 14/09/2025 BOUFFEMONT ACF 1 / FOSSES FU FC 1
BOUFFEMONT ACS 1 forfait
FOSSES FU 1 qualifié pour le tour suivant

COUPE DU COMITE - SENIORS
- CHALLENGE LESTRUHAUT -
FORFAITS AVISES SANS AMENDE

- Rencontre n° 54490064 du 14/09/2025 FONTENAY EN PARISIS 2 / THILLAY VAUD'HERLAND 2
FONTENAY EN PARISIS 2 Forfait
THILLAY VAUD'HERLAND 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490072 du 14/09/2025 PUISEUX LOUVRES 95 2 / CORMEILLAIS ACS 2
PUISEUX LOUVRES 95 2 Forfait
CORMEILLAIS ACS 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490075 du 14/09/2025 ERMONT AS 3 / FRETTOISE ES 2
FRETTOISE ES 2 Forfait
ERMONT AS 3 qualifié pour le tour suivant





- Rencontre n° 54490076 du 14/09/2025 ST BRICE FC 3 / GOUSSAINVILLE FC 2
ST BRICE FC 3 Forfait
GOUSSAINVILLE FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490089 du 14/09/2025 PERSAN US 2 / ARGENTEUIL FC 2
PERSAN US 2 Forfait
ARGENTEUIL FC 2 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490091 du 14/09/2025 GONESSE RC 3 / COURDIMANCHE AS 2
COURDIMANCHE AS 2 Forfait
GONESSE RC 3 qualifié pour le tour suivant
- Rencontre n° 54490126 du 14/09/2025 VILLIERS LE BEL FC 3 / CERGY PONTOISE FC 3
VILLIERS LE BEL FC 3 forfait
CERGY PONTOISE FC 3 qualifié pour le tour suivant

1er APPEL FEUILLE DE MATCH

Rencontre n° 54490092 du 14/09/2025 HERBLAY ES 3 / ARNOUVILLE FAS 2

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 23/09/2025.

